

## Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

### Réponses de la mine Canadian Malartic aux demandes d'information soulevées dans le cadre des séances tenues lors de la première partie du BAPE le 14, 15 et 16 juin 2016

#### 1- Séance du 15 juin en soirée

Vérification au sujet d'éventuels échanges avec la Ville concernant l'utilisation potentielle du site minier après sa restauration.

Il n'y a pas eu d'échanges formels entre la ville de Malartic et la mine à cet effet.

Par contre, au début de l'année 2014, le conseil de ville de Malartic a mis sur pied un groupe de personnes chargé de réfléchir à l'avenir de la communauté. De cette initiative est née le comité Horizon 2030 qui a amorcé ses travaux en vue de préparer collectivement le futur à long terme de la ville. Le Comité a réalisé diverses consultations ainsi qu'une journée de consultation grand public afin de sonder la communauté sur l'avenir de la ville. Le directeur général en poste à cette époque ainsi qu'un employé de la mine étaient présents en tant que participants.

Le Comité Horizon 2030 a piloté la réalisation du plan stratégique de développement durable ÉcoMalartic. Dans le cadre de ce celui-ci, sept enjeux ont été identifiés dont: revitaliser le site de la mine Canadian Malartic pour en faire un atout du redéveloppement de la ville. Le plan stratégique de développement durable ÉcoMalartic est en cours de développement.

La mine Canadian Malartic est totalement encline à participer et à s'impliquer dans les échanges concernant les orientations qui en ressortiront lorsque les options sur l'utilisation potentielle du site seront davantage définies. Du moment où le type d'activité proposé sera compatible avec le type de restauration établie.

En février 2016, la mine Canadian Malartic a annoncé sa contribution à la réalisation du plan de développement durable ÉcoMalartic. Plus précisément, la mine Canadian Malartic s'est engagée à verser une contribution annuelle de trois cent mille dollars, pour les cinq prochaines années. Ce partenariat permettra, entre autres, d'aider le Comité Horizon 2030 dans la préparation du futur à long terme de la ville.

#### 2- Séance du 16 juin en avant-midi

Est-ce que vous faites un rapport de chaque évènement au comité municipal-industrie aussi?

Le comité mixte municipal industries (CMMI) a été initié et mis en place par la ville de Malartic et par la mine Canadian Malartic afin de se préparer à intervenir de façon efficace et coordonnée en cas d'accident ou de sinistre. Le CMMI a pour mandat d'harmoniser les programmes de mesure d'urgence au niveau municipal et industriel et ce, afin d'assurer la sécurité de la population, des travailleurs et des intervenants. Trois employés de la mine Canadian Malartic siègent sur le CMMI, soit le directeur environnement et développement durable pour le partenariat, le directeur

environnement et le surintendant mesures d'urgence. Les informations qui sont, entre autres, traitées dans le cadre des rencontres du CMMI concernent tous les éléments qui seraient susceptibles d'avoir une influence à l'extérieur du site de la mine.

Lors de chaque rencontre, les membres de l'équipe de la mine Canadian Malartic fait donc état des évènements majeurs tel que l'exercice à grand déploiement réalisé le 18 novembre 2015 ainsi que des projets qui sont en cours de réalisations tel que le changement de procédé pour remplacer le dioxyde de soufre par de l'acide de CARO, etc.

Les évènements concernant les opérations locales, tels des accidents ou des incidents individuels et des bris d'équipements survenus sur le site ne sont pas rapportés au CMMI. Ceux-ci sont gérés par l'équipe interne de la mine Canadian Malartic et par les instances selon les lois auxquels chaque situation se rapportent (ex : loi sur la santé et sécurité, règlements environnementaux, etc.).

### 3- Séance du 16 juin en soirée

Il n'y a pas dix-sept pourcent (17 %) que Osisko détient de Agnico Eagle, puis quatorze (14 %) de Yamana, puis à la fin, ça va être redevenu Osisko?

Redevances aurifères Osisko Ltée détient, relativement à la mine Canadian Malartic, une redevance de 5% en rendement net de fonderie (NSR) sur presque l'ensemble de la propriété, à l'exception de la propriété Malartic CHL, pour laquelle Redevances aurifères Osisko Ltée détient une redevance de 3% NSR.

En ce qui concerne Agnico Eagle et Yamana Gold, les actionnaires d'Osisko ont reçu des actions de ces deux compagnies ainsi qu'un montant d'argent, mais ce n'est pas le cas de Redevances aurifères Osisko Ltée.

Compléter l'information sur les lettres de crédit en indiquant la valeur de la garantie associée au projet d'agrandissement de la mine.

La valeur de la garantie totale comprenant le projet d'agrandissement de la mine correspond à une somme de 85 989 567 \$. La valeur de la garantie uniquement associée à l'extension est de 20 469 904 \$.

En date du 31 décembre 2015, le gouvernement du Québec détenait 46 440 000 \$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine Canadian Malartic lorsque celle-ci cessera ses activités. Une somme additionnelle de 2 699 747 \$ a été ajoutée en juin 2016 et une autre somme de 16 379 916 \$ sera ajoutée en 2017. Le montant total en garantie pour le projet actuel s'élèvera donc à 65 519 663 \$.

Ces informations sont également disponibles dans le document « *Plan de restauration - Mise à jour 2015* », déposé dans le cadre de l'étude d'impact.